

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 24 octobre 2022

Délibération n° 2022.10.55

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 12 octobre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT.

M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : DIA n°069 108 22 00021 et n° 069 108 22 00023

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

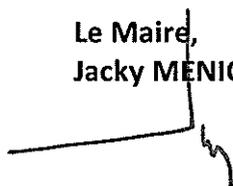
- DIA n°069 108 22 00021 déposée par Maître Maxime CASTELLI notaire à Villié-Morgon (Rhône) pour le compte de Madame Christiane DANELUZZI pour la parcelle cadastrée section A n°913 située en zone UA.
- DIA n° 069 108 22 00023 déposée par Maître Stéphanie COLLY notaire à Belleville-en-Beaujolais (Rhône) pour le compte de la SCI CYMA pour les parcelles cadastrées section D n° 657 et n°654 situées en zone UI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Gilles ASSANT

